



Aywaille, le 10 juin 2020

OBJET : Evaluation et Certification de fin d'année

Chers Parents,

En ce mois de juin qui clôt une année qui restera dans les mémoires, nous n'organiserons pas de session d'examens afin de respecter les prescrits légaux.

Les titulaires de classe vont se réunir et analyser ensemble les forces et difficultés de chaque enfant afin de préparer au mieux la prise en charge à la rentrée dans l'année supérieure. ***Une synthèse de ce conseil de classe vous sera remise le vendredi 26 juin 2020.***

Pour l'élève en difficulté, des dispositifs de remédiation seront mis en place dès la rentrée dans l'année supérieure. Néanmoins, si les enseignants estiment qu'il est dans l'intérêt d'un élève de proposer son maintien dans son année d'étude, les parents de celui-ci seront contactés. Il leur sera expliqué de manière explicite les compétences qui ont été acquises ou non par l'enfant et ils auront la possibilité de marquer ou non leur accord avec cette proposition.

Le cas particulier des élèves de sixième primaire

Comme annoncé, l'épreuve externe commune organisée en fin de sixième primaire est annulée. Un jury d'école va délibérer le cas de chaque élève individuellement et décidera d'attribuer ou non le CEB à celui-ci.

La décision se fondera sur la correspondance entre les compétences acquises par l'élève et les compétences qu'il doit normalement acquérir au terme de la deuxième étape de l'enseignement obligatoire ; ainsi que sur les résultats scolaires obtenus dans les bulletins des deux dernières années.

La décision vous sera communiquée par écrit le vendredi 26 juin.

En ces temps particuliers, la remise des diplômes traditionnelle est remise en question mais nous tenons néanmoins à organiser un événement qui mettra en valeur nos élèves sortants et si possible, en présence de leurs parents. D'autres priorités nous ont occupés les dernières semaines mais la réflexion à ce sujet est en cours. Nous vous informerons dès que possible.

P. CRUTZEN, Directrice